



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/15/4
15 octobre 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Quinzième réunion (partie I)
Kunming, Chine, 11-15 octobre 2021
et du 25 avril au 8 mai 2022

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE SUR SA QUINZIEME REUNION (PARTIE I)**

I.	Décision adoptée par la Conférence des Parties.....	2
	15/1. Budget provisoire proposé pour le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages pour l'année 2022	2
II.	Compte-rendu de la réunion	13
	A. Informations générales	13
	B. Participation.....	13
	C. Questions d'organisation.....	17
Point 1.	Ouverture de la réunion.....	17
Point 2.	Questions d'organisation.....	19
Point 3.	Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties	22
Point 4.	Questions en suspens.....	22
Point 6.	Rapports des réunions intersessions et des réunions préparatoires régionales	22
Point 7.	Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale	23
Point 28.	Questions diverses.....	23
Point 29.	Adoption du rapport	23
Point 30.	Clôture de la réunion	24
	Evènements parallèles.....	25

I. DECISION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

15/1. Budget provisoire proposé pour le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages pour l'année 2022

La Conférence des Parties

Rappelant sa décision 14/37, dans laquelle elle approuve le budget de la période biennale 2019-2020 et demande à la Secrétaire exécutive de préparer des propositions budgétaires pour la période biennale 2021-2022,

Rappelant également sa décision EM-2/1, dans laquelle elle approuve la prolongation du budget de la période biennale 2019-2020 et, à titre exceptionnel, un budget provisoire de 2021,

Prenant compte de la décision de présenter la quinzième réunion de la Conférence des Parties en deux parties, la première partie du 11 au 15 octobre 2021 et la deuxième partie du 25 avril au 8 mai 2022, à cause des restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19, et que l'examen et l'adoption d'un budget ordinaire ou complet sont prévus au cours de la deuxième partie de la réunion,

Prenant note, par conséquent, de la nécessité de prendre des arrangements pour maintenir le fonctionnement ininterrompu des organes de la Convention, dont le Secrétariat et les réunions de la Conférence des Parties et des organes subsidiaires,

Prenant note de la proposition du Bureau de la Conférence des Parties que les Parties examinent et approuvent un budget provisoire pour 2022, à titre exceptionnel, selon les modalités convenues,

Ayant examiné la note de la Secrétaire exécutive¹,

Rappelant l'importance d'une information rapide et facilement compréhensible sur les questions financières et administratives, permettant aux Parties de bénéficier d'un secrétariat efficace et efficient et de le soutenir,

Rappelant également la nécessité d'une prise de décision inclusive lors des réunions de la Conférence des Parties et des Parties à ses Protocoles et, en particulier, les dispositions des paragraphes 35 à 44 de la décision 14/37 sur le Fonds spécial de contributions volontaires (BZ) destiné à faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention,

Reconnaissant la nature exceptionnelle des circonstances découlant de la pandémie et exprimant sa solidarité avec toutes les Parties face aux conséquences humaines et économiques de cette pandémie qui perdure,

1. *Approuve*, à titre exceptionnel et provisoire, un budget-programme de base de 13 645 264 dollars des États-Unis pour la Convention pour l'année 2022, représentant 74 pour cent du budget provisoire intégré de 18 439 546 dollars des États-Unis pour l'année 2022, pour les besoins indiqués dans les tableaux 2a et 2b ci-après;

2. *Confirme* la prolongation de certaines parties du budget 2019/2020 jusqu'à la fin de la deuxième partie de la réunion de la Conférence des Parties (Deuxième partie) et du budget de base pour 2021, comme indiqué dans sa décision EM 2/1 et dans le tableau 1 ci-après;

¹ CBD/COP/15/3.

3. *Décide* de répartir tous les coûts des services de Secrétariat entre la Convention, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya dans la proportion actuelle de 74:15:11 pour l'année 2022;

4. *Remercie* le pays hôte, le Canada, de renouveler son soutien pour le Secrétariat et *se réjouit* de la contribution de 2 092 229 dollars canadiens du pays hôte et de la Province de Québec pour l'année 2022, pour le loyer et les coûts apparentés du Secrétariat à Montréal, répartis dans la proportion actuelle de 74:15:11 afin de compenser les contributions des Parties à la Convention, au Protocole de Cartagena et au Protocole de Nagoya, respectivement, pour l'année 2022;

5. *Adopte* un barème de contribution pour la répartition des dépenses de 2022, présentées dans le tableau 4 de la présente décision, conforme au barème de contribution actuel pour la répartition des dépenses des Nations Unies, en prenant note que l'Assemblée générale des Nations Unies devrait approuver un barème de quotes-parts pour la période 2022-2024 en décembre 2021 et que le nouveau barème s'appliquera au calcul des contributions de 2022 dès sa publication;

6. *Adopte également* le tableau d'effectifs (tableau 3) du secrétariat pour l'année 2022, qui servira à l'établissement des coûts dans le budget global;

7. *Demande* au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de fournir des informations pertinentes en vue de l'examen du poste de Secrétaire exécutive adjointe par la Conférence des Parties à la seconde partie de sa quinzième réunion, pour étude dans le contexte des besoins globaux en personnel du secrétariat;

8. *Autorise* la Secrétaire exécutive, à titre exceptionnel, à reclasser à la classe P-4 le poste d'assistant spécial au sein du Bureau de la Secrétaire exécutive, conformément à toutes les règles et réglementations pertinentes des Nations Unies, et *prie* la Secrétaire exécutive de fournir à la Conférence des Parties, à la seconde partie de sa quinzième réunion, des informations relatives au cadre juridique, y compris les éventuelles incidences juridiques liées au reclassement;

9. *Autorise également* la Secrétaire exécutive à contracter des engagements dans la limite du budget approuvé, en faisant appel aux ressources de trésorerie disponibles, y compris les soldes non dépensés, les contributions d'exercices financiers antérieurs et les recettes diverses, conformément aux décisions de la Conférence des Parties et aux règles et règlements financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et *prie* la Secrétaire exécutive de rendre compte des détails et de la justification de toute réaffectation du budget conformément au paragraphe 11 ci-après;

10. *Note* que les reprises des sessions de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, se tiendront en janvier 2022, et, reconnaissant que tous les efforts seront déployés par les Parties et d'autres pour achever les travaux en cours, *décide*, à titre exceptionnel et selon les besoins, de rechercher, en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties, des contributions volontaires supplémentaires pour faciliter tout travail supplémentaire ciblé nécessaire pour assurer la finalisation et l'adoption, à la deuxième partie de la réunion de la Conférence des Parties, du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

11. *Autorise* la Secrétaire exécutive à opérer des transferts de ressources entre les programmes, entre chacune des principales lignes de crédit figurant dans le tableau 2b ci-dessous, étant entendu que le total des sommes transférées ne devra pas dépasser 15 % du montant estimatif total des dépenses imputées sur ces lignes de crédit et que, pour chacune de ces lignes de crédit, la réduction ne devra pas être supérieure à 25 %;

12. *Invite* toutes les Parties à la Convention à noter que les contributions aux budgets des programmes de base (BY, BG et BB) sont dues le 1er janvier de l'année pour laquelle ces contributions ont

été budgétisées et à les verser rapidement, et *demande* que les Parties soient informées du montant de leurs contributions le plus tôt possible au cours de l'année précédant celle où les contributions sont dues;

13. *Note avec préoccupation* qu'un certain nombre de Parties n'ont pas payé leurs contributions aux budgets de base (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) pour 2020 et les années précédentes, y compris les Parties qui n'ont jamais payé leurs contributions, et *note également* que, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public adoptées par les Nations Unies², un montant estimé à 582 370 dollars pour la Convention, impayé à la fin de 2020, doit être déduit du solde du fonds et ne peut donc pas être utilisé au profit de toutes les Parties à la Convention;

14. *Rappelle*, dans ce contexte, le paragraphe 27 de la décision 14/37 et prie la Secrétaire exécutive de demander sans plus tarder au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en sa qualité d'administrateur, de communiquer aux Parties concernées des informations sur les arriérés de contributions, en utilisant, le cas échéant, les voies diplomatiques disponibles;

15. *Prie* la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Bureau, de continuer à surveiller la disponibilité des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale volontaire (BZ) et, compte tenu de la nécessité de relever les défis particuliers auxquels les pays en développement sont confrontés en raison de la pandémie de COVID-19, de rechercher des contributions accrues de fonds externes au Fonds d'affectation spéciale BZ, en vue de permettre la participation pleine et effective des pays en développement Parties ainsi que des pays à économie en transition à la reprise des sessions de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, technique et technologique, de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, en continuant à accorder la priorité au financement des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement;

16. *Prie également* la Secrétaire exécutive, lorsqu'elle soumettra le rapport demandé au paragraphe 37 de la décision 14/37, de prêter attention aux effets de la pandémie actuelle;

17. *Affirme* que la présente décision est sans préjudice des autres décisions qui seront prises par la Conférence des Parties à la Deuxième partie de sa quinzième réunion et, en conséquence, demande à la Secrétaire exécutive de mettre à jour le budget de base et le budget volontaire pour 2022 de la Convention et de ses Protocoles afin de permettre une mise en œuvre rapide et efficace du nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en puisant éventuellement dans les réserves disponibles pour couvrir les coûts de base supplémentaires, le cas échéant;

18. *Prie* la Secrétaire exécutive d'établir des propositions budgétaires pour la période 2023-2024, en attendant que la Conférence des Parties prenne une décision concernant les dates de sa seizième réunion;

19. *Prie également* la Secrétaire exécutive d'élaborer et de présenter un programme de travail actualisé, détaillé et intégré pour la période 2023-2024, qui énonce les objectifs, les tâches à accomplir par le secrétariat et les résultats escomptés pour chaque poste budgétaire, pour la Convention et ses Protocoles, afin que la Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à ses Protocoles puissent l'examiner à leurs prochaines réunions, ainsi qu'un budget-programme correspondant suivant la présentation du projet de budget-programme pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris la déclaration d'information supplémentaire, pour l'exercice biennal, avec trois variantes :

a) Faire une évaluation du taux de croissance requis pour le budget du programme (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) qui ne devrait pas dépasser une augmentation de 4 % par rapport au

² Voir la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, section IV.

niveau total de 2019-2020 moins le montant de la ligne budgétaire K sur les réunions extraordinaires liées au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en valeur nominale;

b) Maintenir le budget du programme (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) au niveau total de 2019-2020 moins le montant de la ligne budgétaire K sur les réunions extraordinaires liées au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en termes réels;

c) Maintenir le budget du programme (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) au niveau total de 2019-2020 moins le montant de la ligne budgétaire K sur les réunions extraordinaires liées au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en valeur nominale.

Tableau 1
État du budget reporté approuvé pour 2019-2020 par poste de dépense
(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Report de budget</i>	<i>Total des dépenses (31-12-2021)</i>	<i>Réaffecté aux réunions en 2022</i>	<i>Écart</i>
Réunions du Bureau	165,00	0,00		165,00
Réunions	2 842,20	1 364,20		1 478,00
Réunions d'experts	150,00	0,00	100,00	50,00
Réunions extraordinaires sur l'après-2020	210,00	43,00	167,00	0,00
Sous-total (I)	3 367,20	1 407,20	267,00	1 693,00
II. Coûts d'appui au programme (13%)	437,74	182,94	34,71	220,09
Sous-total (I + II)	3 804,94	1 590,14	301,71	1 913,09

Tableau 2a :
Budget intérimaire intégré des fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles pour 2022
(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>Poste de dépense</i>	<i>2022</i>
A. Frais de personnel	12 220,00
B. Voyages en mission officielle	275,00
C. Consultants/sous-traitants	50,00
D. Matériel de sensibilisation du public/communications	50,00
E. Assistance temporaire/heures supplémentaires	100,00
F. Formation	5,00
G. Traduction du site web du CHM/projets de site web	65,00
H. Réunions *	1 198,00
I. Loyer et coûts associés	1 481,22
J. Frais généraux de fonctionnement	726,60
Sous-total (I)	16 170,82
II. Coûts d'appui au programme (13%)	2 102,21
Sous-total (I + II)	18 273,03
III. Réserve de fonds de roulement	166,51

<i>Poste de dépense</i>	2022
Total général (II + III)	18 439,54
Part de la Convention dans le budget intérimaire (74%)	13 645,26
Moins : Contribution du pays hôte	(1 238,60)
Moins : Utilisation des réserves des années précédentes	(777,00)
Total net (montant à partager entre les Parties)	11 629,66

* Réunions à financer sur le budget provisoire pour 2022 en complément du report conformément au tableau 1 ci-dessus :

1/ Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena et quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya, tenues simultanément pendant 14 jours.

2/ Reprise de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, pendant 17 jours.

3/ Il est prévu que, lors de la deuxième partie de sa quinzième réunion, la Conférence des Parties examine la nécessité d'allouer des crédits budgétaires aux réunions du Bureau et des experts afin de garantir la participation pleine et effective des pays en développement et des pays à économie en transition. Les Parties, par l'intermédiaire du Bureau, continueront de suivre les circonstances extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19, et rien dans la présente décision ne doit être compris comme établissant un précédent ou préjugant du format des futures réunions du Bureau ou des réunions d'experts.

Tableau 2b :

Besoins en ressources par division à partir des budgets de base intégrés pour l'année 2022 (Milliers de dollars des États-Unis)

	2022
I. Programmes :	
Bureau de la Secrétaire exécutive	2 788, 50
Protocoles APA et risques biotechnologiques	2 336, 50
Division science, société et avenir durables	3 617, 50
Division de l'appui à la mise en œuvre	4 300, 75
II. Administration, finances et services de conférence	3 127, 57
Sous-total	16 170, 82
Coûts d'appui au programme	2 102, 21
III. Réserve de fonds de roulement	166, 51
Total	18 439, 54
Part de la Convention dans le budget intérimaire (74%)	13 645, 26
Moins : Contribution du pays hôte	(1 238, 60)
Moins : Utilisation des réserves des années précédentes	(777, 00)
Total net (montant à partager entre les Parties)	11 629, 66

Tableau 3
Tableau des effectifs au titre des programmes de base de la Convention et de ses Protocoles 2022

Catégorie et niveau	Proposés pour 2022
Niveaux professionnel et supérieur	
SSG	1
D-1	3
P-5	10
P-4	13
P-3	13
P-2/1	9
Sous total	49
Services généraux	29
Total	78

Tableau 4

Contributions au fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique pour 2022

	Partie	Barème des quotes-parts 2019-2021	Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 % ³	Contributions au 1 ^{er} janvier 2022
1	Afghanistan	0,007	0,009	1 018
2	Afrique du Sud	0,272	0,340	39 548
3	Albanie	0,008	0,010	1 163
4	Algérie	0,138	0,173	20 065
5	Allemagne	6,090	7,614	885 467
6	Andorre	0,005	0,006	727
7	Angola	0,010	0,010	1 163
8	Antigua et Barbuda	0,002	0,003	291
9	Arabie Saoudite	1,172	1,465	170 405
10	Argentine	0,915	1,144	133 038
11	Arménie	0,007	0,009	1 018
12	Australie	2,210	2,763	321 327
13	Autriche	0,677	0,846	98 434
14	Azerbaïdjan	0,049	0,061	7 124
15	Bahamas	0,018	0,023	2 617
16	Bahreïn	0,050	0,063	7 270
17	Bangladesh	0,010	0,010	1 163
18	Barbade	0,007	0,009	1 018
19	Belarus	0,049	0,061	7 124
20	Belgique	0,821	1,026	119 371
21	Belize	0,001	0,001	145
22	Bénin	0,003	0,004	436
23	Bhoutan	0,001	0,001	145
24	Bolivie (État plurinational de)	0,016	0,020	2 326
25	Bosnie-Herzégovine	0,012	0,015	1 745
26	Botswana	0,014	0,018	2 036
27	Brésil	2,948	3,686	428 630
28	Brunei Darussalam	0,025	0,031	3 635
29	Bulgarie	0,046	0,058	6 688
30	Burkina Faso	0,003	0,004	436
31	Burundi	0,001	0,001	145
32	Cabo Verde	0,001	0,001	145
33	Cambodge	0,006	0,008	872
34	Cameroun	0,013	0,016	1 890
35	Canada	2,734	3,418	397 515
36	Chili	0,407	0,509	59 177
37	Chine	12,005	15,009	1 745 490
38	Chypre	0,036	0,045	5 234
39	Colombie	0,288	0,360	41 874

³ Voir paragraphe 5.

	Partie	Barème des quotes-parts 2019-2021	Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 % ³	Contributions au 1 ^{er} janvier 2022
40	Comores	0,001	0,001	145
41	Congo	0,006	0,008	872
42	Cook (îles)	0,001	0,001	145
43	Costa Rica	0,062	0,078	9 015
44	Côte d'Ivoire	0,013	0,016	1 890
45	Croatie	0,077	0,096	11 196
46	Cuba	0,080	0,100	11 632
47	Danemark	0,554	0,693	80 550
48	Djibouti	0,001	0,001	145
49	Dominique	0,001	0,001	145
50	Égypte	0,186	0,233	27 044
51	El Salvador	0,012	0,015	1 745
52	Émirats arabes unis	0,616	0,770	89 565
53	Équateur	0,080	0,100	11 632
54	Erythrée	0,001	0,001	145
55	Espagne	2,146	2,683	312 022
56	Estonie	0,039	0,049	5 670
57	Eswatini	0,002	0,003	291
58	Etat de Palestine	0,008	0,010	1 163
59	Éthiopie	0,010	0,010	1 163
60	Fédération de Russie	2,405	3,007	349 680
61	Fidji	0,003	0,004	436
62	Finlande	0,421	0,526	61 212
63	France	4,427	5,535	643 672
64	Gabon	0,015	0,019	2 181
65	Gambie	0,001	0,001	145
66	Géorgie	0,008	0,010	1 163
67	Ghana	0,015	0,019	2 181
68	Grèce	0,366	0,458	53 215
69	Grenade	0,001	0,001	145
70	Guatemala	0,036	0,045	5 234
71	Guinée	0,003	0,004	436
72	Guinée équatoriale	0,016	0,010	1 163
73	Guinée-Bissau	0,001	0,001	145
74	Guyana	0,002	0,003	291
75	Haïti	0,003	0,004	436
76	Honduras	0,009	0,011	1 309
77	Hongrie	0,206	0,258	29 952
78	Inde	0,834	1,043	121 261
79	Indonésie	0,543	0,679	78 951
80	Irak	0,129	0,161	18 756
81	Iran (République islamique d')	0,398	0,498	57 868
82	Irlande	0,371	0,464	53 942
83	Islande	0,028	0,035	4 071

	Partie	Barème des quotes-parts 2019-2021	Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 % ³	Contributions au 1 ^{er} janvier 2022
84	Israël	0,490	0,613	71 244
85	Italie	3,307	4,134	480 828
86	Jamaïque	0,008	0,010	1 163
87	Japon	8,564	10,707	1 245 179
88	Jordanie	0,021	0,026	3 053
89	Kazakhstan	0,178	0,223	25 881
90	Kenya	0,024	0,030	3 490
91	Kirghizistan	0,002	0,003	291
92	Kiribati	0,001	0,001	145
93	Koweït	0,252	0,315	36 640
94	Lesotho	0,001	0,001	145
95	Lettonie	0,047	0,059	6 834
96	Liban	0,047	0,059	6 834
97	Liberia	0,001	0,001	145
98	Libye	0,030	0,038	4 362
99	Liechtenstein	0,009	0,011	1 309
100	Lituanie	0,071	0,089	10 323
101	Luxembourg	0,067	0,084	9 742
102	Macédoine du Nord	0,007	0,009	1 018
103	Madagascar	0,004	0,005	582
104	Malaisie	0,341	0,426	49 580
105	Malawi	0,002	0,003	291
106	Maldives	0,004	0,005	582
107	Mali	0,004	0,005	582
108	Malte	0,017	0,021	2 472
109	Maroc	0,055	0,069	7 997
110	Marshall (Îles)	0,001	0,001	145
111	Maurice	0,011	0,014	1 599
112	Mauritanie	0,002	0,003	291
113	Mexique	1,292	1,615	187 853
114	Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	145
115	Monaco	0,011	0,014	1 599
116	Mongolie	0,005	0,006	727
117	Monténégro	0,004	0,005	582
118	Mozambique	0,004	0,005	582
119	Myanmar	0,010	0,010	1 163
120	Namibie	0,009	0,011	1 309
121	Nauru	0,001	0,001	145
122	Népal	0,007	0,009	1 018
123	Nicaragua	0,005	0,006	727
124	Niger	0,002	0,003	291
125	Nigeria	0,250	0,313	36 349
126	Niue	0,001	0,001	145
127	Norvège	0,754	0,943	109 629

	Partie	Barème des quotes-parts 2019-2021	Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 % ³	Contributions au 1 ^{er} janvier 2022
128	Nouvelle-Zélande	0,291	0,364	42 311
129	Oman	0,115	0,144	16 721
130	Ouganda	0,008	0,010	1 163
131	Ouzbékistan	0,032	0,040	4 653
132	Pakistan	0,115	0,144	16 721
133	Palau	0,001	0,001	145
134	Panama	0,045	0,056	6 543
135	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	0,013	1 454
136	Paraguay	0,016	0,020	2 326
137	Pays-Bas	1,356	1,695	197 158
138	Pérou	0,152	0,190	22 100
139	Philippines	0,205	0,256	29 806
140	Pologne	0,802	1,003	116 608
141	Portugal	0,350	0,438	50 889
142	Qatar	0,282	0,353	41 002
143	République arabe syrienne	0,011	0,014	1 599
144	République Centrafricaine	0,001	0,001	145
145	République de Corée	2,267	2,834	329 615
146	République de Moldavie	0,003	0,004	436
147	République démocratique du Congo	0,010	0,010	1 163
148	République démocratique populaire lao	0,005	0,006	727
149	République dominicaine	0,053	0,066	7 706
150	République populaire démocratique de Corée	0,006	0,008	872
151	République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	1 163
152	Roumanie	0,198	0,248	28 789
153	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,567	5,710	664 028
154	Rwanda	0,003	0,004	436
155	Saint Vincent et les Grenadines	0,001	0,001	145
156	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	145
157	Saint-Marin	0,002	0,003	291
158	Sainte-Lucie	0,001	0,001	145
159	Salomon (Îles)	0,001	0,001	145
160	Samoa	0,001	0,001	145
161	Sao Tomé et Príncipe	0,001	0,001	145
162	Sénégal	0,007	0,009	1 018
163	Serbie	0,028	0,035	4 071
164	Seychelles	0,002	0,003	291
165	Sierra Leone	0,001	0,001	145
166	Singapour	0,485	0,606	70 518
167	Slovaquie	0,153	0,191	22 246
168	Slovénie	0,076	0,095	11 050
169	Somalie	0,001	0,001	145

	Partie	Barème des quotes-parts 2019-2021	Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 % ³	Contributions au 1 ^{er} janvier 2022
170	Soudan	0,010	0,010	1 163
171	Soudan du Sud	0,006	0,008	872
172	Sri Lanka	0,044	0,055	6 397
173	Suède	0,906	1,133	131 730
174	Suisse	1,151	1,439	167 352
175	Suriname	0,005	0,006	727
176	Tadjikistan	0,004	0,005	582
177	Tchad	0,004	0,005	582
178	Tchéquie	0,311	0,389	45 218
179	Thaïlande	0,307	0,384	44 637
180	Timor-Leste	0,002	0,003	291
181	Togo	0,002	0,003	291
182	Tonga	0,001	0,001	145
183	Trinité-et-Tobago	0,040	0,050	5 816
184	Tunisie	0,025	0,031	3 635
185	Turkménistan	0,033	0,041	4 798
186	Turquie	1,371	1,714	199 339
187	Tuvalu	0,001	0,001	145
188	Ukraine	0,057	0,071	8 288
189	Union européenne		2,500	290 742
190	Uruguay	0,087	0,109	12 650
191	Vanuatu	0,001	0,001	145
192	Venezuela	0,728	0,910	105 849
193	Viet Nam	0,077	0,096	11 196
194	Yémen	0,010	0,010	1 163
195	Zambie	0,009	0,011	1 309
196	Zimbabwe	0,005	0,006	727
		78,010	100,000	11 629 664

II. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

A. Informations générales

1. Donnant suite à l'invitation du Gouvernement chinois, et comme décidé par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans sa décision [XIII/33](#), il était prévu que la quinzième réunion de la Conférence des Parties se tienne à Kunming (Chine), du 15 au 28 octobre 2020, en même temps que la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Cependant, du fait de la pandémie en cours de la maladie du coronavirus (COVID-19), les réunions ont été reportées, initialement au mois de mai 2021, puis à nouveau, en raison de la persistance de la pandémie.

2. Après des consultations extensives et compte tenu des difficultés que la pandémie continuait de poser pour tenir des réunions en personne, le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a décidé, à sa réunion tenue le 14 juillet 2021, d'organiser ces réunions en deux parties : la première partie (première partie) aurait lieu en ligne du 11 au 15 octobre 2021, et la deuxième partie se tiendrait en personne à Kunming (Chine), du 25 avril au 8 mai 2022. La première partie de la réunion s'est tenue en ligne.

B. Participation

3. Ont participé à la réunion les représentants des Parties à la Convention sur la diversité biologique et des autres gouvernements ci-après :

Afrique du Sud	Burundi	France
Albanie	Cabo Verde	Gabon
Algérie	Cambodge	Géorgie
Allemagne	Cameroun	Ghana
Andorre	Canada	Grèce
Angola	Chili	Grenada
Antigua-et-Barbuda	Chine	Guatemala
Arabie saoudite	Chypre	Guinée équatoriale
Argentine	Colombie	Guyana
Arménie	Comores	Haïti
Australie	Congo	Honduras
Autriche	Costa Rica	Hongrie
Azerbaïdjan	Croatie	Inde
Bahamas	Cuba	Indonésie
Bahreïn	Danemark	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Egypte	Irlande
Belarus	Emirats arabes unis	Islande
Belgique	Equateur	Israël
Belize	Erythrée	Italie
Bénin	Espagne	Jamaïque
Bhoutan	Estonie	Japon
Bosnie-Herzégovine	Etat de Palestine	Jordanie
Botswana	Etats-Unis d'Amérique	Kenya
Brsil	Ethiopie	Koweït
Brunei Darussalam	Fédération de Russie	Lettonie
Bulgarie	Fidji	Liban
Burkina Faso	Finlande	

Liberia	Pakistan	Singapour
Liechtenstein	Paraguay	Slovénie
Lituanie	Pays-Bas	Soudan
Luxembourg	Pérou	Soudan du Sud
Macédoine du Nord	Philippines	Sri Lanka
Madagascar	Pologne	Suède
Malaisie	Portugal	Suisse
Malawi	République centrafricaine	Suriname
Maldives	République de Corée	Tadjikistan
Malte	République de Moldavie	Tchad
Maroc	République démocratique du Congo	Tchéquie
Maurice	République démocratique populaire de Corée	Thaïlande
Mexique	République dominicaine	Togo
Micronésie (Etats fédérés de)	République-Unie de Tanzanie	Tonga
Monaco	Roumanie	Trinidad-et-Tobago
Mozambique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Tunisie
Myanmar	Rwanda	Turkménistan
Namibie	Saint-Kitts-et-Nevis	Turquie
Népal	Saint-Siège	Ukraine
Nicaragua	Sénégal	Union européenne
Niger	Serbie	Uruguay
Nigeria	Seychelles	Vietnam
Norvège		Zambie
Nouvelle-Zélande		Zimbabwe
Oman		
Ouganda		

4. Des observateurs provenant des organismes, institutions spécialisées, secrétariats de convention et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient présents également :

Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Organisation maritime internationale
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Organisation mondiale de la santé
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Programme des Nations Unies pour le développement
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Fonds international de développement agricole	Secrétariat de la Convention des Carpatés
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Université des Nations Unies

5. Les organisations ci-après étaient aussi représentées en tant qu'observateurs :

Access and Benefit Sharing Alliance
 Action for Ecology and People Emancipation (AEER)
 ActionAid International
 Adelphi Research gemeinnützige GmbH
 African Centre for Biodiversity
 African Indigenous Women Organisation (Nairobi)
 African Institute for Development Policy
 African Union Development Agency-NEPAD
 African Wildlife Foundation
 Aichi Prefecture
 Amazon Cooperation Treaty Organisation
 Andes Chinchasuyo
 Anglican Consultative Council
 Arab Center for the Studies of Arid Zones and Dry Lands
 Arabian Leopard Fund
 ASEAN Centre for Biodiversity
 Asia Indigenous Peoples Pact Foundation
 Asian Forest Cooperation Organisation
 Asociación Ambiente y Sociedad
 Association Des 3 Hérissons
 Aube Nouvelle pour la Femme et le Développement
 Australian Conservation Foundation
 Avaaz
 BankTrack
 Barnes Hill Community Development Organisation
 Beijing Chaoyang District Yongxu Global Environmental Institute
 Beijing Entrepreneur Environmental Protection Foundation
 Beijing Fuqun Social Service Center
 Beijing Haidian Shanshui Conservation Center
 Beijing Institute of Finance and Sustainability
 Bioversity International
 BirdLife International
 Born Free Foundation
 Brazilian Foundation for Sustainable Development
 British Ecological Society
 Carbon Disclosure Project (CDP)
 Caribbean Community Secretariat
 Center for Development Research (ZEF)
 China Association of Wild Plant Conservation
 China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation
 China Dialogue Trust
 China Green Carbon Foundation
 Chinese Academy of Sciences
 ClientEarth
 Comité français de l'UICN
 Commonland
 Confederação Nacional da Indústria
 Congregation of the Sisters of St. Joseph of Peace
 Conselho Empresarial Brasileiro para o Desenvolvimento Sustentável
 Conservation International
 Cooperativa Autogestionaria de Servicios Profesionales para la Solidaridad Social, R.L.
 Coral Triangle Initiative on Coral Reefs, Fisheries and Food Security
 Cornell University
 CropLife International
 Derecho, Ambiente y Recursos Naturales
 Deutsches Zentrum für Luft - und Raumfahrt e.V. - German Aerospace Center
 DHI Water & Environment
 Duke Kunshan University
 Duke University
 Ecologistas en Acción
 EcoNexus
 ECOROPA
 Elephant Protection Initiative Foundation
 ETC Group
 European Bureau for Conservation and Development
 European Climate Foundation
 Forest Peoples Programme
 Forest Stewardship Council
 Forest Watch Indonesia
 Foundation for Aboriginal and Islander Research Action
 Fridtjof Nansen Institute
 Friends of the Earth Europe
 Fundación Ambiente y Recursos Naturales
 Fundación Gaia Amazonas
 Future Earth
 GenØk - Centre for Biosafety
 Georgetown University
 German Committee Future Earth
 Ghent University
 Global Biodiversity Information Facility
 Global Crop Diversity Trust
 Global Forest Coalition
 Global Forum on Human Settlements
 Global Industry Coalition
 Global Initiative against Transnational Organized Crime
 Global Youth Biodiversity Network
 Global Youth Online Union
 Govardhan Ecovillage
 Greater Virunga Transboundary Collaboration
 Green Anhui
 Greenpeace International
 Griffith University

Group on Earth Observations Biodiversity
 Observation Network
 Guangzhou Yuexiu Climate Environmental
 Protection Exchange Center
 Hanns Seidel Foundation/Stiftung-Korea Office
 Heinrich Böll Foundation
 Helmholtz Centre for Environmental Research -
 UFZ
 ICCA Consortium
 ICLEI - Local Governments for Sustainability
 Imperial College London
 Indigenous Information Network
 Institut du développement durable et des
 relations internationales
 Institute for Biodiversity Network
 Institute for Environment and Sustainable
 Development
 Inter-American Institute for Cooperation on
 Agriculture
 International Association for Falconry and
 Conservation of Birds of Prey
 International Center for Integrated Mountain
 Development
 International Collective in Support of
 Fishworkers
 International Coral Reef Initiative
 International Council of Environmental Law
 International Environment Forum
 International Federation of Pharmaceutical
 Manufacturers and Associations
 International Fertilizer Association
 International Fund for Animal Welfare
 International Grain Trade Coalition
 International Indian Treaty Council
 International Indigenous Forum on Biodiversity
 International Institute for Environment and
 Development
 International Land Conservation Network
 International Network for Bamboo and Rattan
 International Network of Basin Organisations
 International Partnership for the Satoyama
 Initiative
 International Planning Committee for Food
 Sovereignty
 International Seed Federation
 International Service for the Acquisition of Agri-
 biotech Applications
 International Studies Association
 International Tropical Timber Organisation
 International Union for the Protection of New
 Varieties of Plants
 International Union of Railways
 International University Network on Cultural
 and Biological Diversity
 International Whaling Commission
 IPIECA
 IUCN - International Union for Conservation of
 Nature
 Japan Citizens' Network for Sustainable Food
 and Agriculture (FA-Net Japan)
 Japan Civil Network for the United Nations
 Decade on Biodiversity
 Japan Committee for IUCN
 Japan Environmental Lawyers for Future
 Japan Federation of Bar Associations
 Laotian Rural Ecological Culture Service Group in
 Yantian District, Shenzhen
 Latinoamérica Sustentable
 Les Eco Maires
 London School of Economics and Political
 Science
 Macquarie University
 Max Planck Institute for Social Anthropology
 Ministry of Foreign Affairs
 Missionary Society of St. Columban
 Mount Holyoke College
 Nagoya University
 Nankai University
 National Geographic Society
 National Institute for Environmental Studies
 Nature Québec
 North Carolina State University
 New Wind Association
 Nordic Development Fund
 Norwegian University of Life Sciences
 On the EDGE Conservation
 Panthera
 Parabukas
 Pesticide Eco-Alternatives Center
 Pondicherry India-China Friendship Association
 Protect Our Water and Environmental Resources
 Public Research and Regulation Initiative
 Rainforest Foundation Norway
 Rainforest Trust
 Ramsar Convention on Wetlands
 Ramsar Network Japan
 Red de Cooperación Amazónica
 Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad
 para América Latina y el Caribe
 Red Indígena de Turismo de México (RITA)
 Regions4 Sustainable Development
 Réseau des gestionnaires d'aires marines
 protégées de Méditerranée
 Resources Legacy Fund

Round-Table on Sustainable Palm Oil Secretariat (RSPO)
Royal Botanic Gardens, Kew
Royal Society for the Protection of Birds
Rueda de Medicina y Asociados, A.C.
Sasakawa Peace Foundation
Scion Research
Seascope Consultants Ltd.
Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme
Seikatsu Club Consumers' Co-operative Union
Sierra Club Canada Foundation
Society for the Preservation of Natural History Collections
Society for Wetland Biodiversity Conservation - Nepal
Society for Wildlife and Nature
South Asia Co-operative Environment Programme
South China Botanic Garden
Southeast Asia Regional Initiatives for Community Empowerment
Southern African Development Community Secretariat
Stockholm Resilience Centre
Sustainable Environment Food and Agriculture Initiative
Team SPOON
Tebtebba Foundation
Terra de Direitos
The Nature Conservancy
The Pew Charitable Trusts
Third World Network
Tinker Institute on International Law and Organisations
TRAFFIC International
Tree Aid
UCCLAN - University of Cambridge, Conservation Leadership Alumni Network
Union for the Mediterranean
University of Cambridge
University of Guelph
University of Sydney
University of Vienna
Vitae-Planeta Ltd.
Wellcome Sanger Institute
West African Economic and Monetary Union
Wetlands International - Japan
Wildlands Conservation Trust
Wildlife Conservation Society
Wildlife Justice Commission
Winrock International
Women Engage for a Common Future
World Agroforestry Centre
World Animal Protection
World Business Council for Sustainable Development
World Economic Forum
World Federation for Animals
World Organisation for Animal Health /Organisation mondiale de la santé animale
World Overview of Conservation Approaches and Technologies
World Tourism Cities Federation
WWF International
Yangtze River Delta Research Institute of Environmental Science and Technology, Zhejiang
Yunnan University of Finance and Economics
Zoo and Aquarium Association Australasia
Zoological Society of London

C. Questions d'organisation

Point 1. Ouverture de la réunion

6. Mme Yasmine Fouad, Ministre l'environnement de l'Égypte et présidente de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, a ouvert la réunion à 15 h 15,⁴ le 11 octobre 2021, et a présenté l'allocation d'ouverture. Dans son allocution, la présidente a rappelé les principales conclusions de la quatorzième réunion, ainsi que les travaux de la Convention qui ont suivi au cours de la présidence égyptienne. Elle a mentionné les difficultés et les retards causés par la pandémie de la COVID-19, qui ont mené à la nécessité de présenter les réunions en ligne. Elle a remercié tous ceux qui contribué à faire en

⁴ Toutes les heures indiquées dans le présent rapport correspondent à l'heure normale de la Chine (UTC+8).

sorte que les processus de la Convention se poursuivent, en ajoutant qu'elle se réjouissait du développement d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 efficace.

7. L'intervention de Mme Fouad a été suivie d'une présentation vidéo préparée par le gouvernement de la Chine sur l'augmentation et la migration des populations d'Eléphant d'Asie dans la province du Yunnan, et d'une prestation musicale par deux groupes d'artistes autochtones du Yunnan.

8. Le transfert de la présidence de la Conférence des Parties a été effectué par M. Mohammed El Badry, ambassadeur de l'Égypte en République populaire de Chine, au nom de Mme Yasmine Fouad. M. Runqiu Huang, ministre de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine, a été élu par acclamation par le Conférence des Parties.

9. Des déclarations liminaires ont été prononcées par : M. Zheng Han, Vice-Premier du Conseil d'État ; Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au nom de Mme Amina Mohammed, Secrétaire adjointe du Secrétaire général des Nations Unies (par vidéo) ; M. Chengfa Ruan, Secrétaire du Parti communiste de la Province du Yunnan et Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.

10. M. Han a souhaité la bienvenue aux participants à la conférence de Kunming, en indiquant qu'il s'agissait d'une occasion historique de renforcer la protection de la biodiversité et d'avancer dans la gouvernance mondiale de l'environnement. Il a décrit les efforts prodigués par la Chine pour protéger la biodiversité et les réussites accomplies à cet égard, à la fois des réussites passées et futures, nationales et internationales. En soulignant que la Chine espérait, en tant que pays hôte et présidence de la Conférence des Parties, renforcer la coopération et le partage, parvenir à un consensus, produire des cadres d'action exhaustifs, équilibrés, robustes et réalisables, et élever la gouvernance mondiale de la biodiversité à un plus haut niveau, il a demandé aux Parties une plus grande ambition et davantage de ressources à cet effet, ainsi qu'une accélération de la transformation et de la réforme du développement, notamment dans les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie, et une approche coordonnée pour répondre aux défis environnementaux mondiaux que constituent les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et l'insécurité alimentaire.

11. Mme Anderson a demandé des actions ambitieuses pour assurer les progrès nécessaires pour faire la paix avec la nature, ce que le secrétaire général a qualifié de tâche centrale du vingt et unième siècle. Les résultats généraux des mesures, des ambitions et de l'impact des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ont été inadéquats, et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 offre l'occasion de tracer un nouveau chemin. Des mesures claires et tangibles s'imposent, et la lancée positive pour la biodiversité découlant du programme au cours de la conférence communiquera aux gouvernements participant à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 le message d'un objectif commun et mondial pour offrir des résultats pour les populations et la planète.

12. M. Ruan a souhaité la bienvenue aux participants au nom du gouvernement et de la population de la Province du Yunnan, et il a félicité les Parties pour l'organisation réussie de la conférence, qui représente une étape cruciale dans le processus pour trouver les moyens de préserver la planète ensemble et pour commencer une nouvelle ère dans la conservation de la biodiversité. Il a poursuivi en décrivant la Province du Yunnan, qui est la plus riche en biodiversité de toute la Chine, et les initiatives menées par la province au cours des récentes années pour être une pionnière de la conservation de la biodiversité. Les autorités locales ont œuvré pour promouvoir un développement vert et une économie circulaire, ainsi que les énergies renouvelables, parvenant notamment à 80% de production d'électricité verte. Le concept de civilisation écologique a des conséquences pour l'avenir de tous les êtres humains, lesquels partagent le rêve commun d'une « maison verte » sur Terre. Il a terminé son allocution en souhaitant à tous les participants des débats fructueux, ainsi que le succès de la réunion.

13. Mme Mrema a souligné les progrès insuffisants accomplis au cours de la précédente décennie, mais s'est réjouie de l'engagement accru des acteurs non-gouvernementaux, qui témoigne d'un profond virage dans la sensibilisation aux urgences interdépendantes en matière de biodiversité, de climat et de santé auxquelles le monde est confronté. Les engagements ambitieux des dernières années en réponse au besoin

urgent d'agir ont abouti à des politiques, des mesures et des résultats. Les participants ont été exhortés de collaborer afin de façonner et de réaliser un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 audacieux, inclusif et ambitieux qui catalysera les changements nécessaires afin d'atteindre les cibles de 2030 et la vision 2050 et bâtira une civilisation écologique et un avenir commun pour toute vie sur Terre.

14. Des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), de la Géorgie (au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale), du Koweït (au nom des pays de la région Asie-Pacifique), de la Nouvelle-Zélande (au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, d'Israël, de Monaco, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de la Suisse), de la République démocratique du Congo (au nom du Groupe des pays d'Afrique), et de la Slovénie (au nom de l'Union européenne et ses États membres).⁵

15. Le représentant de l'Organisation du traité de coopération amazonienne a pris la parole également.

16. D'autres déclarations ont été faites par les représentants de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial de jeunes pour la biodiversité (GYBN), du Forum international autochtone pour la biodiversité (IIFB), du Peuple Hani du Yunnan, du Conseil international pour les initiatives environnementales locales (ICLEI) (également au nom du Comité consultatif sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité (coordonné par Régions4 et le gouvernement du Québec), du Groupe de Gouvernements infranationaux chefs de file dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (coordonné par la Préfecture d'Aichi), du Comité européen des régions et des partenaires du Processus d'Édimbourg) et de l'Association pour la conservation de la vraie nature (également au nom de Youth of China).

Point 2. Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

17. À la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau (CBD/COP/15/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Vérification des pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.
4. Questions en suspens.
5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties.
6. Rapports des réunions intersessions et des réunions préparatoires régionales.
7. Administration de la Convention et budget des Fonds d'affectation spéciale de la Convention.
8. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
9. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
10. Renforcement de l'intégration concernant les dispositions relatives à l'article 8 j) et aux dispositions connexes.

⁵ Les déclarations des représentants fournies par le Secrétariat sont publiées sur le site <https://www.cbd.int/conferences/2021-2022/cop-15/documents>, telles qu'elles ont été reçues des Parties ou observateurs concernés.

11. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.
12. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.
13. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, gestion des connaissances et communication.
14. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement des rapports et d'examen.
15. Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales.
16. Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux.
17. Examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles.
18. Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties.
19. Aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone.
20. Diversité biologique marine et côtière.
21. Espèces exotiques envahissantes.
22. Gestion durable de la faune sauvage.
23. Diversité biologique et changements climatiques.
24. Diversité biologique et agriculture.
25. Diversité biologique et santé.
26. Nature et culture.
27. Biologie de synthèse.
28. Questions diverses.
29. Adoption du rapport.
30. Clôture de la réunion.

Organisation des travaux

18. À la première séance plénière de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé d'examiner les points 1 à 4, 6, 7 et 28 à 30 durant la première partie de la réunion, conformément au calendrier figurant dans l'annexe I à la proposition d'organisation des travaux (CBD/COP/15/1/Add.2). Il était prévu que tous ces points seraient examinés en plénière et que la plupart d'entre eux seraient examinés plus avant durant la deuxième partie de la réunion, au cours de laquelle les points 5 et 8 à 27 de l'ordre du jour seraient aussi examinés, et que la Conférence des Parties pourrait décider de constituer des groupes de travail pour appuyer ses travaux, selon la pratique habituelle.

19. Durant l'examen de l'organisation des travaux, le représentant du Japon a fait une déclaration et demandé par la suite qu'elle soit incluse dans le rapport sur la réunion. Le Japon souhaitait prendre connaissance des préparatifs relatifs au segment de haut niveau prévu les 12 et 13 octobre 2021 et, en particulier, souhaitait recevoir davantage d'information de la part du Gouvernement chinois au sujet de la coordination actuelle menée pour le projet de déclaration de Kunming. La délégation japonaise avait transmis des observations et des questions relatives à des questions de forme et de fond concernant le « premier avant-projet » et le « projet final » de la déclaration, mais avait encore des réserves au sujet du projet de déclaration. La délégation japonaise souhaitait savoir : a) si un processus plus ouvert incluant toutes les Parties, les observateurs et les parties prenantes était envisagé, dans une réunion en ligne ouverte à tous; b) si et comment les points de vue des grands groupes de parties prenantes, notamment des peuples autochtones et communautés locales et des femmes, seraient pris en compte dans le processus de coordination; c) si et comment un consensus pourrait être obtenu dans le cadre d'une coordination actuelle

principalement bilatérale; d) si le projet de déclaration serait une décision négociée ou aurait une portée juridiquement contraignante.

20. Le président de la Conférence des Parties a fait savoir que, puisque les questions concernaient le segment de haut niveau, il fournirait une réponse lors de la tenue du segment de haut niveau.

Evènements parallèles

21. Deux évènements connexes, à savoir, le Forum sur la civilisation écologique et le Forum d'Action des organisations non-gouvernementales, se sont déroulés en lien avec la première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Des informations supplémentaires sur ces forums sont fournies dans l'annexe au présent report.

Élection des membres du Bureau

Élection du président

22. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a élu, par acclamation, M. Runqiu Huang, ministre de l'écologie et de l'Environnement de la Chine, comme président de sa quinzième réunion.

Élection des membres autres que le président

23. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, dix vice-présidents ont été élus par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion pour siéger jusqu'à la clôture de la quinzième réunion. Ensuite, deux membres du Bureau ont été remplacés par les Parties concernées. Les représentants suivants ont siégé en qualité de vice-présidents à la quinzième réunion de la Conférence des Parties :

M. Eric Okoree (Ghana)
 M. Melesse Maryo (Éthiopie)
 M. Vinod Mathur (Inde) (en remplacement de Mme Sujata Arora)
 Mme Leina El-Awadhi (Koweït)
 Mme Teona Karchava (Géorgie)
 M. Elvana Ramaj (Albanie)
 M. Andrea Meza Murillo (Costa Rica) (en remplacement de Mme Carlos Manuel Rodriguez)
 Mme Helena Jeffery Brown (Antigua-et-Barbuda)
 Mme Gabriele Obermayr (Autriche)
 Mme Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande)

24. Il a été convenu que l'élection des membres du Bureau au point 2 de l'ordre du jour serait examinée plus en détail lors de la deuxième partie de la réunion. Les groupes régionaux ont été invités à soumettre leurs candidatures, de préférence avant la deuxième partie de la réunion, afin de permettre aux membres du Bureau nouvellement élus d'assister, en tant qu'observateurs, aux réunions du Bureau qui se tiendront pendant la deuxième partie de la réunion de la Conférence des Parties et d'assurer une transition harmonieuse entre les membres du Bureau sortants et les nouveaux membres.

25. Étant donné que certains des travaux confiés par la quatorzième réunion de la Conférence des Parties se poursuivront jusqu'à la clôture de la deuxième partie de la quinzième réunion, M. Hamdallah Zedan (Égypte) a été invité à rester membre du Conseil, ex officio, en tant que représentant de la présidence de la quatorzième réunion.

26. À la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé d'élire Mme Elvana Ramaj (Albanie) au poste de rapporteur. M. Eric Okoree (Ghana) a été élu représentant du Bureau en charge de la vérification des pouvoirs.

Élection des membres des bureaux des organes subsidiaires et d'autres réunions

27. À la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé de reporter l'élection du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et du président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application à la fin de la deuxième partie de la réunion. La Conférence des Parties a également décidé de maintenir en fonction les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 jusqu'à la deuxième partie de la réunion.

Point 3. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties

28. Le point 3 de l'ordre du jour a été examiné à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Bureau devait examiner les pouvoirs des délégations et faire rapport sur ceux-ci. En conséquence, le président a informé la Conférence des Parties que le Bureau avait désigné M. Eric Okoree (Ghana), vice-président du Bureau, pour examiner les pouvoirs et faire rapport sur ceux-ci.

29. À la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, M. Okoree a informé la Conférence des Parties que 154 Parties s'étaient inscrites pour participer à la réunion. Le Bureau avait examiné les pouvoirs des représentants de ces Parties et avaient déterminé que les pouvoirs de 107 délégations étaient pleinement conformes à l'article 18 du règlement intérieur, tandis que les pouvoirs de 47 délégations n'étaient pas pleinement conformes à l'article 18 et/ou ces délégations n'avaient pas encore communiqué leurs pouvoirs. Le Bureau comprenait la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvaient certaines délégations, et il permettait donc aux représentants qui ne l'avaient pas encore fait de présenter leurs pouvoirs jusqu'à 30 jours après la clôture de la réunion, soit jusqu'au 15 novembre 2021, et avait demandé à la Secrétaire exécutive d'assurer un suivi à cet égard.

Point 4. Questions en suspens

30. Le point 4 de l'ordre du jour a été examiné à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021. La seule question en suspens devant la Conférence des parties concernait le paragraphe 1 de l'article 40 du règlement intérieur et les paragraphes 4 et 16 des règles de gestion financière, qui sont restés entre crochets en raison de l'absence de consensus entre les Parties concernant la majorité requise pour prendre des décisions sur les questions de subsistance.

31. La Conférence des Parties a décidé de reporter les débats concernant cette question à sa seizième réunion.

Point 6. Rapports des réunions intersessions et des réunions préparatoires régionales

32. Le point 6 de l'ordre du jour a été examiné à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021. Pour l'examen de ce point, la Conférence des Parties était saisie des rapports du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique sur sa onzième réunion (CBD/WG8J/11/7), de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur sa vingt-troisième réunion (CBD/SBSTTA/23/9) et sur la première partie de sa vingt-quatrième réunion (CBD/SBSTTA/24/11), de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur la première partie de sa troisième réunion (CBD/SBI/3/20), et du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur sa première réunion, sa deuxième réunion et la première partie de sa troisième réunion (CBD/WG2020/1/5, CBD/WG2020/2/4 et CBD/WG2020/3/4).

33. La Conférence des Parties a ensuite entendu des rapports présentés oralement par les présidents du Groupe de travail à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, et par les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, sur les travaux menés depuis la précédente réunion de la

Conférence des Parties, y compris une explication des différents moyens utilisés pour contourner les restrictions imposées du fait de la pandémie de COVID-19.

34. La Conférence des Parties a pris note des rapports sur les réunions intersessions des organes subsidiaires et a décidé d'examiner les recommandations figurant dans les rapports au titre des points pertinents de l'ordre du jour lors de la deuxième partie de la réunion.

Point 7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale

35. Le point 7 de l'ordre du jour a été abordé à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021.

36. Pour l'examen de ce point, la Conférence des Parties était saisie d'un rapport provisoire de la Secrétaire exécutive sur l'administration de la Convention, y compris le budget des fonds d'affectation spéciale de la Convention (CBD/COP/15/3).

37. La Conférence des Parties a décidé de constituer un groupe de contact sur le budget, ayant pour mandat d'examiner la question et d'élaborer un projet de budget pour le programme de travail pour l'année 2022, aux fins d'examen par les Parties. Le groupe de contact était présidé par M. Spencer Thomas (Grenade), était ouvert à toutes les Parties, et s'est réuni de manière informelle à l'invitation du président, les réunions étant annoncées à l'avance dans le calendrier quotidien des réunions.

38. A la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.2, portant sur le budget provisoire pour le programme de travail intégré du Secrétariat, présenté par le président du groupe de contact sur le budget.

39. La Conférence des Parties a adopté le projet de décision CBD/COP/15/L.2, en tant que décision 15/1.

40. Après l'adoption de la décision, le représentant du Royaume-Uni s'est engagé à verser 200 000 Livres sterling (GBP) au Fonds d'affectation spéciale de contributions additionnelles volontaires pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention sur la diversité biologique.

Point 28. Questions diverses

41. Le point 28 de l'ordre du jour a été examiné à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021.

42. Durant l'examen de ce point, le représentant du Japon a fait une déclaration et demandé qu'elle soit incluse dans le rapport sur la réunion. La délégation japonaise, qui avait pris la parole lors de la séance d'ouverture de la réunion pour demander des éclaircissements sur le processus de rédaction et la nature du projet de déclaration de Kunming, avait pris acte de l'adoption de la « Déclaration de Kunming » (CBD/COP/15/5/Add.1) lors du segment de haut niveau. Comme indiqué par le président de la Conférence des Parties durant la séance de clôture du segment de haut niveau, la Déclaration de Kunming visait à montrer la détermination des Parties à renforcer l'élan politique, et elle n'était ni une décision négociée de la Conférence des Parties, ni un instrument juridiquement contraignant, ce dont la délégation japonaise était satisfaite; cependant, puisque ses observations et suggestions de modification n'avaient pas été pleinement prises en compte, malgré tous les efforts déployés en ce sens par l'hôte de la réunion, la délégation japonaise souhaitait ajouter que le texte de la déclaration ne constituait pas un précédent pour les débats intergouvernementaux actuels et futurs menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de l'ONU ou d'autres instances intergouvernementales.

Point 29. Adoption du rapport

43. Sur la base du projet de rapport présenté par le Rapporteur (CBD/COP/15/Part-1-L.1), le présent rapport a été adopté à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021,

étant entendu qu'il serait complété pour refléter l'intégralité des travaux de la réunion en cours, et que le rapport complet serait examiné et adopté lors de la deuxième partie de la réunion.

Point 30. Clôture de la réunion

44. À la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé de suspendre sa quinzième réunion et de la reprendre du 25 avril au 8 mai 2022, à Kunming (Chine).

45. Après l'échange des courtoisies d'usage, la première partie de la réunion a été officiellement close à 17h10, le 15 octobre 2021.

Annexe

EVENEMENTS PARALLELES

Forum sur la civilisation écologique

1. A la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, M. Cui Shuhong, Directeur général du Département de la conservation de la nature et de l'écologie au sein du Ministère de l'écologie et de l'environnement de la Chine, a fait rapport sur le Forum sur la civilisation écologique qui s'est tenu en même temps que la réunion. Il a déclaré que le discours du président Xi avait stimulé la confiance et renforcé l'élan politique en faveur du processus. Plusieurs invités avaient prononcé des discours liminaires, et 100 experts et représentants avaient fait des déclarations lors du Forum, axés sur la construction conjointe d'une civilisation écologique. Ils avaient reconnu que la perte d'écosystèmes et de la biodiversité constituait un risque pour le bien-être humain. Ils comprenaient que les entreprises avaient un impact significatif sur la biodiversité, mais qu'elles étaient aussi tributaires de la biodiversité et des services écosystémiques, et qu'il existait des possibilités de développer des outils de financement innovants et d'intégrer les objectifs de la biodiversité dans les plans de développement économique nationaux, créant ainsi des opportunités substantielles pour le développement de secteurs économiques clés.

2. La civilisation écologique signifie de construire une harmonie entre l'humanité et la nature, en intégrant la biodiversité dans tous les aspects de la vie sociale, en respectant et en protégeant la nature, et en suivant les lois de la nature. Des montagnes vertes sont des montagnes d'or, et les ressources naturelles doivent être monétisées en tant que ressource. Les solutions fondées sur la nature pourraient aider à faire face aux changements climatiques et à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, mais la protection des montagnes, des rivières, des lacs et des pâturages, et de la biodiversité qu'ils contiennent, nécessitent un engagement de toute la société. Ces deux problèmes sont les deux faces de la même médaille : la biodiversité doit être protégée, tout en luttant contre les changements climatiques. C'est l'ensemble de la société qui doit aider à construire une économie verte, qui est aussi une économie circulaire. La biodiversité constitue le fondement du bien-être des êtres humains, et l'érosion de la biodiversité doit donc être prise en compte, et la biodiversité doit être mobilisée pour stimuler le développement international.

3. Les changements climatiques ont un impact sur l'environnement, y compris sur le Plateau tibétain, où des recherches supplémentaires doivent être menées. Des partenariats de financement doivent être encouragés pour renforcer la protection de la nature, et des initiatives doivent être menées dans le secteur financier pour fournir des incitations en faveur de produits et d'établissements financiers qui favorisent la protection de la nature et la coopération dans ce domaine. Le Forum a fourni une bonne base pour la protection mondiale de la biodiversité, et le partage des expériences et les enseignements tirés pourront permettre aux populations de travailler ensemble pour construire un bel avenir pour tous.

Forum d'Action des organisations non-gouvernementales

4. A la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, M. Xu Guang, Secrétaire général de la Fondation de protection de l'environnement de la Chine a fait rapport sur le Forum d'Action des organisations non-gouvernementales, qui s'est tenu les 27 et 28 septembre 2021, à Kunming (Chine), dans le cadre de la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Les représentants de 31 pays et de 249 organisations ont participé au Forum, en ligne ou en personne. Le Forum a fourni une plateforme aux femmes, aux peuples autochtones et à d'autres encore, pour faire part de leurs préoccupations et de leurs besoins. La société civile joue un rôle important dans la protection de la biodiversité; pour renforcer ce rôle, cependant, un soutien supplémentaire doit être apporté par les institutions de l'ONU et par les Parties. Le Forum a formulé plusieurs recommandations pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment sur la nécessité de faire en sorte que : a) les acteurs non étatiques travaillent en collaboration avec les acteurs étatiques pour apporter davantage de soutien et encourager une plus grande participation des peuples autochtones et communautés locales; b) des solutions fondées sur la nature soient mobilisées dans la conception du cadre mondial pour créer des synergies avec d'autres institutions et accords multilatéraux; c) une plus grande importance soit accordée aux espèces et

écosystèmes moins connus, ainsi qu'à la protection du milieu marin; que le secteur privé soit encouragé à mobiliser des financements écologiques et des systèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance pour effectuer une meilleure évaluation des besoins de la biodiversité; d) le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 soutienne davantage une formation et des ressources en faveur des organisations non-gouvernementales, et une sensibilisation et des mesures techniques pour le suivi des espèces. Au total, 10 organisations non-gouvernementales et entreprises chinoises se sont engagées à investir 2,5 milliards de Yens au cours de la prochaine décennie pour soutenir des projets de protection de la biodiversité en Chine et pour protéger 10 millions d'hectares, ce qui représente le premier engagement du secteur privé en faveur de la protection de la biodiversité en Chine.
